

²Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 035-213501901-20260818-60CONVENTGRDF-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 060/2026**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 06

Votants : 06

L'an deux mil vingt-six, le 18 aout

Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Roger BUFFET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 aout 2026

Présents : M Roger BUFFET, Mme Virginie HATTE, M Sébastien CHESNEL, Mme Colombe DELFERIERE, Mme Catherine LETINTURIER-CHARBONNEL, Mme Lucie DELANOË

Absents : M Jean-François NIVLET, M Gérard COUASNON, M Stéphane CHARBONNEL, M Sébastien FRETAY, Mme Amélie DELLEMMES,

Mme Lucie DELANOË est nommée secrétaire de séance.

Objet : convention entre la commune de MONTHAULT et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel sur le territoire communal.

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal une convention proposée par GRDF, Gaz Réseau Distribution France, relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel sur le territoire communal. Cette convention a pour objet de définir les modalités de rattachement des canalisations et ouvrages transversant la commune de MONTHAULT à la concession du SDEM50.

Le Maire présente les points importants de cette convention comme la description des ouvrages (canalisations en Polyéthylène de diamètre 160 en pression MPC sur 1 850 mètres, un poste d'injection leur statut de rattachement (inscription à l'inventaire tenu par GRDF au titre du cahier des charges annexé au Traité de Concession du SDEM50), leur réalisation (par GRDF), la durée de la convention (durée égale à celle de l'exploitation des ouvrages) et les situations éventuelles de litige entre les parties signataires de la convention.

Le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de signer cette convention de rattachement entre la commune de MONTHAULT et la société GRDF.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 6 voix pour,

- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout documents relatifs à cette convention.
- Chargent Monsieur le Maire d'informer les services concernés.

Délibéré en séance les jour mois et an dessus

Pour Copie Conforme

Le MAIRE

Roger BUFFET

Le Secrétaire

Lucie DELANOË

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

